

## PROGRAMMES ÉLECTORAUX ET FINANCES PUBLIQUES

Marc Lestienne, Pierre Verkaeren

CRISP | « [Courrier hebdomadaire du CRISP](#) »

1977/19 n° 765-766 | pages 1 à 50

ISSN 0008-9664

Article disponible en ligne à l'adresse :

---

<http://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1977-19-page-1.htm>

---

!Pour citer cet article :

---

Marc Lestienne, Pierre Verkaeren, « Programmes électoraux et finances publiques », *Courrier hebdomadaire du CRISP* 1977/19 (n° 765-766), p. 1-50.

DOI 10.3917/cris.765.0001

---

Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.

© CRISP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

342.849.2..336

P 45

PROGRAMMES ELECTORAUX ET FINANCES PUBLIQUES.

par Marc Lestienne et  
Pierre Verkaeren

<u>INTRODUCTION.</u>	p. 2
<u>PREMIERE PARTIE : ANALYSE DU CONTENU DES PROGRAMMES.</u>	p. 4
I. <u>LE CHRISTELIJKE VOLKSPARTIJ.</u>	p. 4
II. <u>LE PARTI SOCIAL-CHRETIEN.</u>	p. 8
III. <u>LE PARTI SOCIALISTE BELGE.</u>	p. 12
IV. <u>PARTIJ VOOR VRIJHEID-EN VOORUITGANG.</u>	p. 18
V. <u>LE PARTI DES REFORMES ET DE LA LIBERTE DE WALLONIE.</u>	p. 21
VI. <u>LE PARTI LIBERAL BRUXELLOIS.</u>	p. 24
VII. <u>LA VOLKSUNIE.</u>	p. 25
VIII. <u>LE FRONT DEMOCRATIQUE DES FRANCOPHONES.</u>	p. 27
IX. <u>LE RASSEMBLEMENT WALLON.</u>	p. 31
X. <u>LE PARTI COMMUNISTE BELGE.</u>	p. 34
<u>DEUXIEME PARTIE : VUE SYNTHETIQUE DES PROPOSITIONS.</u>	p. 36
<u>TABLEAU 1 : Mesures d'assainissement proposées sous le chapitre des finances publiques.</u>	p. 36
<u>TABLEAU 2 : Réduction et rationalisation des dépenses.</u>	p. 38
<u>TABLEAU 3 : Alourdissement des dépenses.</u>	p. 42
<u>TABLEAU 4 : Réduction des recettes.</u>	p. 46
<u>TABLEAU 5 : Propositions à interprétation ambiguë.</u>	p. 48
<u>CONCLUSION.</u>	p. 50

## PROGRAMMES ELECTORAUX ET FINANCES PUBLIQUES.

### INTRODUCTION.

Dans la masse des documents qui ont été présentés par les partis politiques pour les élections législatives du 17 avril dernier, il nous a paru intéressant d'examiner les propositions relatives aux finances publiques.

Nous nous sommes limités à l'étude des programmes électoraux diffusés dans le public c'est-à-dire ceux que tout électeur a été en mesure de se procurer sans avoir recours à telle ou telle entrée privilégiée.

De ce fait, notre analyse est certainement incomplète, la doctrine d'un parti politique reposant sur des bases plus larges, formulées dans de nombreux textes et documents. Que l'on songe, notamment, aux publications issues des congrès doctrinaux, des colloques et des réunions de conseils ou de bureaux, et qui se retrouvent sous une forme synthétique, parfois très élliptique, dans les programmes électoraux.

Au seuil de cette étude, il nous faut constater une grande diversité dans la formulation des projets : certains partis présentent leurs thèses de façon détaillée, d'autres privilégient les formules simples et percutantes au prix de certaines généralisations. Il faut mentionner enfin le flou, "artistique" ou non, qui entoure inévitablement certaines propositions.

La dénonciation unanime de la situation des finances publiques en Belgique a été à l'origine de l'objet de notre recherche. Il semble que chacun éprouve un malaise devant les résultats de la gestion budgétaire actuelle. Certains n'hésitent d'ailleurs pas à qualifier la situation de "catastrophique".

Devant cette inquiétude, il nous a paru utile de confronter les propositions que les partis politiques, se présentant devant l'électeur, ne devaient pas manquer de faire aux fins d'apporter des solutions aux problèmes évoqués. Nous avons donc analysé :

- les propositions formulées par les partis sous la rubrique particulièrement consacrée aux finances publiques;
- les projets susceptibles d'assainir le solde budgétaire (réduction des dépenses ou accroissement des recettes);
- les projets entraînant un alourdissement des charges du budget (accroissement des dépenses ou dépenses nouvelles, réduction des recettes).

La méthode de travail utilisée vise à respecter l'esprit et la lettre des différents programmes : nous avons reproduit assez largement les termes utilisés par les partis et en avons dégagé les implications

financières. En cas de doute, il a été fait mention des hésitations et des interprétations possibles.

Enfin, nous avons choisi de limiter l'analyse aux programmes des partis qui étaient représentés au Parlement avant les élections du 17 avril. Ceci nous conduisait à ne retenir que le C.V.P. et le P.S.C., le P.S.B.-B.S.P., la famille libérale, la V.U., le F.D.F. et le R.W., le P.C.B.

Le plan du Courrier se présente comme suit :

- 1ère partie : analyse des propositions de chaque parti susceptibles d'influencer les finances publiques, selon le schéma présenté ci-dessus.
- 2me partie : vue synthétique des propositions, présentées selon les axes des grandes politiques.

Le lecteur ne s'étonnera pas de constater le caractère partiel de cette analyse. Nous étant, par méthode, limités aux propositions ayant des implications au niveau des finances publiques, nous n'avons pu rendre compte de la richesse et de la spécificité des différents programmes. Il s'agit là incontestablement d'une lacune; notre souhait est qu'elle soit comblée par des études sectorielles, analogues à la nôtre, prenant comme angle d'éclairage d'autres aspects de la gestion publique.

## PREMIÈRE PARTIE : ANALYSE DU CONTENU DES PROGRAMMES

### I. LE CHRISTELIJKE VOLKSPARTIJ.

Le C.V.P. estime qu'une condition absolue de progrès réside dans l'assainissement des finances publiques : "Il faut que les dépenses publiques soient modulées sur les besoins réels. Ce qui est nécessaire doit avoir la priorité et ce qui est luxueux et superflu doit être laissé à l'arrière-plan".

#### 1. Mesures d'assainissement des finances publiques.

Le C.V.P. propose l'élaboration d'un plan quinquennal d'assainissement des finances publiques, en concertation avec les partenaires sociaux. Le programme énonce certains principes auxquels ce plan doit satisfaire :

- tout d'abord, la sélectivité, tant lors de l'établissement du budget que lors de l'octroi de subsides et d'aides publiques;
- l'expansion du budget doit être contenue pour éviter toute impulsion inflatoire. Concrètement, cela implique l'estimation des dépenses courantes et leur mise en concordance avec la croissance du P.N.B.;
- afin de maintenir le goût de l'initiative et du risque, il faut éviter de régler les problèmes budgétaires par l'augmentation générale de la pression fiscale;
- l'accent doit être mis sur la qualité de la vie;
- enfin, il faut lutter contre la fraude fiscale par une organisation efficace de la collaboration entre les divers services des administrations fiscales, par un travail systématique des services spéciaux et par des sanctions pénales.

#### 2. Rationalisation des dépenses et amélioration des recettes.

Parmi les méthodes indirectes d'assainissement des finances publiques se trouve le chapitre de la lutte contre l'inflation : sont prévues, notamment, des mesures pour assurer la concurrence, et exercer ainsi une action sur les prix, les coûts et les bénéfices.

A divers chapitres, des mesures sont proposées qui vont dans le sens de la réduction ou de la rationalisation des dépenses. Ainsi dans le domaine des transports, il est suggéré de redéfinir la notion de responsabilité financière des sociétés de transport publics, de planifier tout nouvel aménagement de l'infrastructure et de faire appel à l'analyse coût-bénéfice en tenant compte non seulement de l'évolution du trafic mais aussi des facteurs socio-économique.

Dans le domaine de l'assurance maladie-invalidité, le C.V.P. veut assainir fondamentalement l'A.M.I. et coordonner les institutions et les réglementations en matière de santé. Il suggère de s'inspirer des propositions du Commissaire royal à la réforme de l'A.M.I. ainsi que de celles du parti, qui visent principalement à favoriser une médecine préventive et légère et à rationaliser les équipements.

En matière d'enseignement, la création d'un conseil inter-universitaire flamand est un pas important vers la collaboration universitaire dans la région flamande.

Enfin, en matière administrative, l'on souhaite développer des méthodes modernes de gestion qui permettent des décisions claires et des solutions plus efficaces; l'on prône une politique d'informatique plus rationnelle; recours accru à l'informatique sans gaspillage.

### 3. Alourdissement possible de la charge des Finances publiques.

Les économies que laissent espérer les mesures de rationalisation projetées seront toutefois obérées par nombre de propositions qui entraînent pour l'Etat des dépenses accrues.

La volonté d'utiliser les commandes publiques comme instrument de la politique économique régionale peut être interprétée à la fois comme participant du souci de réorientation des dépenses publiques et comme facteur éventuel d'accroissement de celles-ci.

Dans le domaine économique, l'on relève les projets suivants :

- améliorer le soutien public de la prospection commerciale à l'étranger;
- aider davantage les entreprises en difficulté qui présentent de réelles chances de survie;
- développer l'aide aux petites et moyennes entreprises (prime d'établissement, équipement de zonings et développement d'une politique de crédit adaptée aux P.M.E., établissement d'un service de "clignotants" pour les P.M.E. sujettes à des difficultés, aides économiques et sociales en cas de restructuration, de fermeture, etc.);
- en matière agricole, garantir les acquis de la politique agricole commune malgré les difficultés monétaires; protéger les récoltes contre les déprédations commises par les animaux; mettre sur pied une politique agricole basée sur l'intervention du fonds d'investissement agricole et sur la création d'un institut du sol, soutenir davantage les investissements en faveur des jeunes agriculteurs et horticulteurs; augmenter et développer les indemnités versées en cas de fermeture prématurée et volontaire d'une exploitation agricole et horticole; pour développer la qualité de vie à la campagne, donner la priorité à l'amélioration des habitations agricoles, augmenter les crédits destinés à la voirie agricole, à la distribution d'eau, à la lutte contre les inondations; développer l'enseignement agricole et les divers systèmes de formation permanente;
- enfin, garantir le revenu des personnes employées dans la pêche maritime.

Pour favoriser l'emploi, le troisième circuit de travail doit contribuer à résorber le chômage et les pouvoirs publics doivent développer une politique d'emploi dans leurs services.

L'infrastructure et les transports exigeront d'importantes dépenses : le C.V.P. estime qu'il faut poursuivre avec vigueur la construction et la modernisation des ports, particulièrement Anvers, Gand et Zeebrugge, en faisant appel à des crédits nationaux notamment pour le développement de la rive gauche de l'Escaut et la construction de l'avant-port de Zeebrugge. En ce qui concerne la navigation intérieure, l'infrastructure et la flotte doivent être modernisées. Le danger d'inondations doit être combattu par la construction de barrages et l'exhaussement des digues. Enfin, l'infrastructure aéroportuaire doit être poursuivie sur la base des études scientifiques qui ont été menées en 1976.

En ce qui concerne l'environnement, il faut poursuivre l'aménagement des villes et des villages par un système de subsides appropriés, et prévoir la création des équipements socio-culturels et récréatifs (l'on propose notamment d'augmenter les primes d'assainissement et d'octroyer une prime à l'achat d'une habitation existante qui soit au moins égale à la prime à la construction d'une habitation nouvelle; l'Etat devrait aussi intervenir pour favoriser l'accès à la propriété en rendant suppor-

tables les charges des prêts hypothécaires). Il faut ajouter que les finances publiques devraient supporter encore les charges de prêts à taux réduit permettant aux administrations publiques de réaliser leur politique foncière et les plans communaux d'aménagement.

Dans le domaine de la famille, le C.V.P. souhaite accorder à chaque famille un minimum vital décent, adapter les allocations au niveau du bien-être, instaurer l'allocation socio-pédagogique, assimiler les allocations familiales des indépendants à celles des salariés, développer les crèches et autres équipements collectifs.

En ce qui concerne la sécurité sociale, est posé le principe que les allocations sociales doivent évoluer en fonction du niveau de bien-être de la population active et que la sécurité sociale doit assurer à chaque famille et à chaque individu un niveau de vie décent (notamment par le relèvement du minimum garanti). Le montant des pensions de vieillesse (pension de ménage) doit être porté à 180.000 FB minimum non imposable. En faveur des moins-valides, il est proposé d'augmenter l'intervention pour aide d'une tierce personne et d'en assouplir les conditions d'octroi. Pour les travailleurs de la mine, il faut améliorer les pensions d'invalidité et revoir les conditions du cumul. D'autres améliorations sont prévues pour les allocations familiales, les allocations aux victimes de la guerre, les bénéficiaires de l'intervention de l'O.S.S.O.M., les femmes séparées et abandonnées, les personnes veuves qui ont charge d'enfants et les groupes oubliés.

Diverses dépenses nouvelles seront engendrées en matière d'enseignement et de culture, notamment par la révision des normes de population scolaire, l'extension importante des infrastructures sportives et récréatives. Il faut mentionner séparément la volonté de créer un Ministère de la Culture néerlandaise complètement autonome et disposant de services décentralisés dans toutes les provinces, la mise sur pied d'institutions culturelles à l'étranger, et la nomination d'attachés culturels flamands spécialisés dans les principales missions culturelles à l'étranger.

Divers aménagements d'ordre fiscal sont susceptibles de provoquer un recul des recettes de l'Etat. Nous citerons entre autres les dispositions prévues dans le domaine des entreprises :

- augmentation du statut fiscal des investissements;
- suppression de la T.V.A. sur les investissements;
- avantages fiscaux importants en faveur des investissements immatériels (recherche et brevets);
- encouragements fiscaux à l'auto-financement par le truchement de primes au capital et d'avantages fiscaux pour les P.M.E;
- les P.M.E. doivent être encouragées dans leur premier établissement par l'exemption des charges fiscales et sociales;
- les indépendants et les P.M.E. au chiffre d'affaires inférieur à trois millions seraient exemptés des formalités de T.V.A. et autres.

De manière générale, le C.V.P. propose de revoir l'assiette imposable et les taux qui déterminent la progressivité; il souhaite protéger la petite épargne en augmentant le niveau de l'exemption fiscale pour les revenus provenant de livrets d'épargne; il prône l'indexation de certains placements modestes.

Dans le cadre de la promotion d'une politique familiale, il souhaite reconnaître à l'épouse au foyer un revenu fictif sur lequel on appliquerait les abattements habituels; il veut supprimer progressivement le cumul des revenus des époux jusqu'à un certain plafond de façon à moins imposer les revenus modestes.

## II. LE PARTI SOCIAL-CHRETIEN.

Le programme du P.S.C. est placé sous le signe de la lutte contre la crise économique; il veut à ce titre mettre l'accent sur les choix économiques nécessaires tout en maintenant la construction d'une société orientée vers le mieux vivre; en termes d'objectifs plus précis, le P.S.C. désire ramener le taux de chômage au niveau atteint avant la crise économique.

### 1. Mesures d'assainissement des finances publiques.

C'est au titre de la lutte contre l'inflation que se trouve l'option fondamentale du P.S.C. en matière de finances publiques : ce parti propose comme le C.V.P. l'élaboration avec les partenaires sociaux, d'un plan quinquennal d'assainissement des finances publiques. Si l'on trouve peu de précisions quant au contenu de ce plan, l'objectif de la démarche est indiqué: il devrait permettre aux finances publiques de jouer pleinement leur rôle d'instrument au service de la politique économique.

Trois axes sont proposés au plan:

- la croissance des dépenses publiques devra être compatible avec la croissance générale de l'économie, ce qui semble indiquer que le P.S.C. veut limiter l'accroissement des dépenses publiques au taux de croissance du P.N.B.;
- en matière d'investissement, il convient de s'orienter en priorité sur la qualité de la vie, ce qui risque de poser des problèmes de définition des investissements mais aussi, à plus court terme de compatibilité avec le Plan 1976-80, dont il est dit par ailleurs qu'il doit être exécuté;
- en matière de recettes, la taxation des revenus doit être proportionnelle à la capacité contributive de chacun sans briser le lien entre l'effort et la rémunération; il faudra donc trouver une juste proportion afin de ne pas briser le goût de l'effort par une taxation trop importante. Le P.S.C. ne précise toutefois pas le seuil à partir duquel il y a lieu de considérer l'effort comme insuffisamment rémunéré.

En ce qui concerne la régionalisation, le P.S.C. propose le statu quo au niveau budgétaire : des masses budgétaires globales seront définies à partir des crédits affectés actuellement pour les matières qui seront régionalisées; ces masses seront réparties entre les régions selon la clé existant actuellement. Pour Bruxelles, il est prévu de tenir compte de certaines charges particulières.

### 2. Rationalisation des dépenses et amélioration des recettes.

Le P.S.C., qui se prononce essentiellement pour un certain nombre de réorientations des dépenses publiques formule cependant deux propositions concrètes de réductions :

- au titre de la politique de santé, une meilleure utilisation des deniers publics est préconisée, notamment par un contrôle strict

- des prix des médicaments et par la limitation du recours à l'hospitalisation;
- au titre du logement, le parti propose de réduire les coûts de la construction par l'utilisation du volume des commandes des sociétés publiques de logement.

En matière de recettes fiscales, il a déjà été exposé que le P.S.C. se prononce pour une plus juste proportionnalité entre l'impôt sur le revenu et la capacité contributive; pour le reste, hormis la nécessité affirmée d'une lutte plus intense contre la fraude, le Parti social-chrétien ne formule aucune suggestion. On notera cependant que contrairement à d'autres partis, le P.S.C. ne s'oppose pas formellement à un accroissement des recettes fiscales.

Inspiré par le souci d'une meilleure utilisation des deniers publics, le P.S.C. propose des modifications importantes dans deux régimes de financement public :

- au chapitre de la politique industrielle, il faudra assortir l'octroi d'aides aux entreprises de conditions inspirées de nouveaux critères tels que, par exemple, la faible consommation d'énergie, la valorisation de la recherche scientifique, l'engagement de personnel de cadre national, des engagements clairs en matière d'emploi etc.
- au chapitre de la sécurité sociale, il est proposé de revoir les modalités de financement et de simplifier l'organisation institutionnelle du secteur.

Il faut aussi mentionner que ce programme, comme celui du C.V.P. propose d'utiliser les commandes publiques pour favoriser les entreprises de pointe. La remarque faite à ce propos lors de l'examen du programme du C.V.P. s'impose ici également.

### 3. Alourdissement possible de la charge des finances publiques.

Au titre des dépenses, le P.S.C. se montre assez réservé : s'il y a peu de propositions de dépenses nouvelles de consommation publique, d'investissement ou de transferts, il est proposé, en revanche, d'accroître et de développer une série de mécanismes existants.

Parmi les dépenses nouvelles, figurent principalement :

- le développement des infrastructures rurales et la valorisation de la vie sociale et culturelle dans les villages;
- le développement et l'amélioration du troisième circuit de travail.

Il est assez malaisé d'évaluer le coût de ces deux options du P.S.C., elles ne se traduiraient pas, semble-t-il, par des dépenses démesurées ou insoutenables.

Parmi les dépenses nouvelles possibles, il faut citer cette phrase assez ambiguë du programme: "le P.S.C. considère l'apport de crédits et de capitaux comme une fonction publique".

Si cette assertion vise exclusivement à réaffirmer le rôle du secteur public du crédit et du holding public, elle ne conduira pas à des dépenses nouvelles. Si, par contre, il s'agit là d'un programme ambitieux de développement des institutions publiques et, éventuellement, de la reprise d'une partie du secteur privé, les décaissements risquent d'être assez importants. Compte tenu de l'esprit du programme et de la doctrine dominante du P.S.C. on peut cependant écarter cette dernière hypothèse.

C'est au niveau des extensions et développements des législations actuelles que se situent les principaux accroissements de dépenses. Elles seront examinées successivement en suivant l'ordre du programme de ce parti.

Pour les P.M.E., le P.S.C. se prononce pour l'adoption d'un régime d'aides en matière de crédit semblables à celles qui sont octroyées aux grandes entreprises.

En matière d'investissements publics, le P.S.C. prône la réalisation des objectifs prévus par le Plan 76-80. C'est particulièrement le cas pour les infrastructures de transports (routes, ports, chemins de fer, voies hydrauliques et aéroports). Par ailleurs, des efforts d'investissements devront être consentis au titre de la politique de l'eau et de la protection de l'environnement.

Des dépenses supplémentaires sont prévues au profit des familles. Le P.S.C. se prononce pour le développement des crèches et des possibilités d'accueil pour les enfants en bas âge, ce qui entraîne des dépenses d'investissement mais aussi de fonctionnement. Par ailleurs, la mise sur pied d'un système d'aide - non autrement précisée - au profit des familles éprouvant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants est demandée.

Il a déjà été fait allusion aux projets - peu spécifiés d'ailleurs - de réforme du financement de la sécurité sociale. Au titre des dépenses le P.S.C. réclame la liaison des prestations sociales à l'augmentation du bien-être, le relèvement du revenu garanti et des allocations sociales au profit des moins favorisés et la réduction des écarts entre les allocations les plus élevées et les plus faibles; par ailleurs, il est proposé de réaliser, au terme d'une programmation, l'équivalence entre le régime social des indépendants et celui des salariés.

Pour clore ce chapitre consacré à la politique sociale, le P.S.C. se prononce pour l'encouragement financier des soins donnés à domicile ainsi que des soins dispensés dans les homes pour personnes âgées.

En ce qui concerne la politique économique régionale, le P.S.C. se prononce pour la mise à disposition des "exécutifs régionaux" et notamment des S.D.R. et des comités sub-régionaux de l'emploi, de moyens financiers et budgétaires suffisants. Une attention spéciale est accordée aux lois d'expansion économique dont on demande d'une part l'application des articles permettant aux pouvoirs publics d'acheter et de louer des bâtiments industriels et, d'autre part, l'application des mécanismes d'aides prévus en matière d'eau.

Un effort est prévu au titre des techniques contractuelles d'aide aux entreprises.

La politique régionale du logement entraîne des suppléments de dépenses :

- pour le logement en général, il est proposé d'instaurer des systèmes de prêts à intérêt réduit pour la construction;
- pour le logement social en particulier, dont il est dit que les objectifs du Plan doivent être respectés et qu'il convient de calculer le loyer en fonction des revenus du locataire et non plus seulement à partir du coût de la construction; par ailleurs, le P.S.C. se prononce

pour le développement des initiatives basées sur une séparation entre la propriété du sol et l'habitation;

- pour des opérations de rénovation rurale et urbaine plus importantes. Enfin le parti se prononce pour une politique foncière sélective.

Le P.S.C. désire aussi que soit menée, au niveau régional, une politique de développement et de mise en valeur des ressources. Cette politique postule notamment des dépenses d'aides au profit des agriculteurs soit sous la forme de transferts directs soit sous la forme d'investissements au niveau de l'encadrement socio-économique. Les dépenses seraient partiellement prises en charge par le Fonds européen de développement régional. Pour la mise en valeur des forêts, le P.S.C. propose la création d'un fonds forestier d'investissement et divers efforts d'équipement.

Nous clôturerons ce survol des principales propositions d'accroissement des dépenses publiques par l'examen du programme culturel:

- dans le domaine du cinéma, il est suggéré de créer une société publique de production et de diffusion;
- en matière sportive, le parti a l'intention, tout en prenant appui sur les organismes locaux, d'assurer une infrastructure fonctionnelle et non luxueuse, basée sur une étude des besoins;
- pour les jeunes, le P.S.C. veillera à l'amélioration des locaux et des infrastructures en intervenant notamment dans les travaux de sécurité; par ailleurs, l'attention se portera sur le nombre et le statut des enseignants détachés.

+

+

+

### III. LE PARTI SOCIALISTE BELGE.

Le programme du Parti socialiste belge (P.S.B.) est présenté comme une réponse d'ensemble aux interrogations de ce temps. Il s'agit, pour ce parti, de proposer une alternative au "capitalisme sauvage" et aux "excès de l'économie de marché" tout en respectant la libre initiative et, notamment, les P.M.E.

#### 1. Mesures d'assainissement des finances publiques.

Le programme est basé sur des exigences concrètes en matière de planification souple, de modifications des structures économiques et de contrôle des secteurs clés de l'économie tels que l'énergie et le crédit.

Il convient d'indiquer, au seuil de cette étude du programme électoral du P.S.B., que ce parti réaffirme avec vigueur la nécessité d'une planification souple et aussi globale que possible.

Cependant, le plan envisagé par le P.S.B. devrait être un plan de législature, fixé pour une période de quatre ans; le plan national résulterait d'une coordination des plans régionaux définis dans le cadre de l'application de l'article 107 quater de la Constitution.

Le P.S.B. met principalement l'accent sur la politique de l'emploi; tout le programme est ordonné autour d'un objectif prioritaire : la création de 100.000 emplois. Il va sans dire qu'il ne s'agit pas là du seul objectif du programme du P.S.B.

C'est au titre de la "réalisation d'une véritable égalité par la répartition plus équitable du revenu national" que l'on trouve les propositions spécifiques du P.S.B. en matière de finances publiques. L'objectif fixé est de parvenir à dégager, par une politique financière plus saine, les moyens nécessaires à la relance économique et à la couverture des dépenses courantes. Le cheminement pour atteindre cet objectif passe par une extension des recettes fiscales et une amélioration du contrôle des dépenses.

En ce qui concerne les recettes fiscales, le P.S.B. propose d'abord d'améliorer les rentrées par une lutte contre la fraude; il préconise à cet effet diverses mesures : refonte des administrations fiscales, améliorations techniques des législations, création d'un centre de documentation fiscale et instauration d'impôts à objectifs statistiques.

Le P.S.B. se prononce pour le doublement du rendement de l'imposition sur les successions en réduisant cependant les taux applicables aux petites successions (moins d'1 million) en ligne directe et entre époux.

L'ensemble de ces mesures devrait assurer une recette supplémentaire de 7 milliards.

Par ailleurs, un impôt annuel sur le capital (à partir de 3 millions) serait instauré au taux de 0,5%.

La recette escomptée serait de 10 milliards.

Il est à remarquer que le but de cet impôt serait, partiellement, statistique.

Les droits sur la consommation d'alcool dans les restaurants et les cercles privés seraient augmentés par l'instauration d'une patente. Enfin, il est prévu d'augmenter les charges fiscales sur les produits de grand luxe.

Pour les dépenses, il est proposé d'appliquer systématiquement la rationalisation des choix budgétaires et de revoir certains mécanismes de subvention. Ces mesures ainsi que l'instauration d'un "suivi des dépenses" devraient permettre de maîtriser les dépenses improductives.

## 2. Rationalisation des dépenses.

Le P.S.B. propose, en matière de dépenses militaires, de limiter la croissance de ce budget à son pouvoir d'achat de 1977 à prix constants. Pour assurer ce taux, un contrôle renforcé des investissements dès leur phase d'étude devrait être instauré, un contrôle sévère des prix pratiqués assortirait la mesure. Par ailleurs, les effectifs en personnel seraient limités.

En matière de dépenses d'enseignement, la maîtrise des dépenses est recherchée par la création d'écoles pluralistes, la mise en commun d'infrastructures et d'équipements etc.

En ce qui concerne les dépenses d'équipements, les choix devraient être en fonction des degrés d'urgence des projets et des exigences de la politique de relance économique.

Le P.S.B. préconise aussi un certain nombre de réformes de structure en matière de sécurité sociale : simplification des institutions, simplification et uniformisation des prestations. La politique de la santé prévue par le P.S.B. se caractérise davantage par les réformes de l'organisation du secteur que par l'accroissement des dépenses publiques. De plus certaines propositions concrètes de nature à diminuer les dépenses sont faites : réforme du système d'engagement des médecins, limitation de l'accès aux spécialistes, abaissement du prix des médicaments.

## 3. Alourdissement de la charge des finances publiques.

Nous nous efforcerons de passer en revue les aspects financiers des différentes politiques préconisées par le P.S.B. en faisant apparaître, en premier lieu, les réductions de recettes fiscales et, ensuite, les propositions relatives aux dépenses.

Les projets susceptibles de diminuer sensiblement les recettes fiscales ne sont pas très nombreux dans le programme du P.S.B. L'on citera :

- l'indexation automatique des barèmes fiscaux et la suppression du cumul des revenus des époux jusqu'à 600.000 F;
- l'abaissement de la T.V.A. sur les produits de grande nécessité d'origine nationale, préconisé au titre de la relance de la consommation privée; cette réduction de recettes devrait être compensée par l'augmentation du volume de la consommation;
- la suppression de la dernière tranche de la T.V.A. sur les investissements et la pratique de l'amortissement accéléré; la première de ces mesures "coûterait" 9 milliards de francs au Trésor;
- diverses mesures fiscales en faveur des indépendants, notamment la

déduction possible d'un "salaire fiscal" pour le contribuable qui tient lui-même sa comptabilité, l'indemnisation de ceux qui subissent un préjudice général à la suite des travaux d'utilité publique.

L'ensemble de ces mesures, dont certaines sont compensées par des propositions de recettes nouvelles qui ont été signalées par ailleurs, paraissent "raisonnables" compte tenu de la situation financière du pays et conforme aux principes du parti qui semble ne vouloir accroître ni la pression fiscale ni la dette publique.

Pour suivre, examinons les propositions en matière de dépenses.

Au titre de la politique de relance de l'économie, le P.S.B. se prononce pour une plus grande sélectivité des investissements publics et pour des dépenses de transferts plus "performantes". Les investissements publics seraient orientés vers les secteurs des transports en commun, de la protection de l'environnement, du logement social, etc. c'est-à-dire que les commandes seraient passées à des industries où les capacités de production sont loin d'être pleinement utilisées. Les modalités spéciales d'exécution de ces commandes publiques devraient être définies afin d'assurer pleinement l'objectif social prioritaire poursuivi : le maintien ou la création d'emplois. Cette proposition relative aux investissements publics fait partie d'un vaste plan de relance du P.S.B. qui comporte deux autres volets :

- la mise au travail des chômeurs par les pouvoirs publics, pour laquelle des moyens financiers doivent être dégagés notamment au profit des autorités locales;
- la relance de la consommation privée.

Le plan de relance contient aussi une proposition en matière de logement : 20.000 logements sociaux devraient être construits par an au titre d'effort conjoncturel.

La politique d'aide à l'investissement privé préconisée par le P.S.B. se caractérise davantage par des adaptations de structure des différents instruments que par la mise en oeuvre d'importants moyens financiers supplémentaires. C'est ainsi, par exemple, qu'il est proposé de substituer aux aides proportionnelles au coût des investissements un mécanisme de subvention en liaison directe avec les créations d'emplois.

Par ailleurs, le P.S.B. estime nécessaire de laisser la pleine autonomie aux régions pour l'utilisation des crédits réservés à la promotion des investissements.

Enfin, diverses extensions des mécanismes d'aides sont proposées au profit de l'exportation, de l'engineering et des P.M.E. Le P.S.B. entend définir une nouvelle politique industrielle intégrée à la planification ce qui suppose une série de réformes des structures administratives (I.R.S.I.A., Fonds des prototypes notamment) et le renforcement financier de l'O.P.I.

Pour les secteurs industriels en difficulté, le P.S.B. propose la création d'un office de gestion assistée disposant d'un fonds spécial; les aides octroyées prendraient la forme d'obligations convertibles.

La réduction du temps de travail, préconisée au titre de la politique de l'emploi, devrait entraîner une intervention financière de l'Etat pour les secteurs industriels "faibles". Cette intervention serait imputée sur les fonds affectés actuellement au paiement des

allocations de chômage.

Sous le titre "l'économie au service de tous", le P.S.B. développe ses projets en matière de planification, de réforme de l'entreprise et de réforme de structures. Il a déjà été fait allusion à la planification, nous nous limiterons ici aux réformes des structures économiques et financières. Dans cet examen des aspects financiers des programmes électoraux, il n'est pas possible de développer tous les aspects des "transformations des structures" préconisées. Nous nous en tiendrons à l'énumération de celles d'entre elles qui supposent un effort financier particulier de l'Etat.

Le P.S.B. propose la création d'une banque publique de dépôts à partir de la C.G.E.R. et d'une société publique d'achat et de stockage d'énergie primaire. De plus, il conviendrait de mettre sous statut public l'achat et le transport du gaz, le transport de l'électricité ainsi que leur distribution. Il est proposé de modifier la loi sur le holding public et de doter celui-ci de moyens financiers importants: dotations de plusieurs milliards et appel à l'épargne privée. Parallèlement, les S.D.R. verront accroître leurs possibilités financières.

En matière de transports, le P.S.B. préconise la création d'une société par entité territoriale pour les transports urbains, suburbains et ruraux ainsi que la mise sur pied d'un fonds spécial pour les transports publics. De plus, il sera procédé également à une mise sous statut public des sociétés de transports urbains. Ces différents projets exigent une révision profonde des objectifs du plan 76-80 : les fonds prévus pour les programmes autoroutiers seront réduits en conséquence .

Le titre III du programme est intitulé "la réalisation d'une véritable égalité par la répartition plus équitable du revenu national". Il concerne la sécurité sociale, la politique de santé et la politique budgétaire, qui a déjà été évoquée. La réforme du financement de la sécurité sociale est fondée sur une plus juste répartition des charges contributives évitant de pénaliser les entreprises à haute intensité de main-d'oeuvre.

Pour atteindre cet objectif, il est proposé une triple base de financement :

- une taxe affectée perçue sur l'ensemble des revenus de chacun (professionnels et non professionnels);
- une cotisation des entreprises calculée pour partie sur la valeur ajoutée et pour partie sur le personnel occupé;
- une subvention de l'Etat.

En matière de dépenses, le P.S.B. estime qu'il faut assurer l'égalité des prestations en éliminant toute distinction entre travailleurs; les prestations sociales doivent être liées à l'évolution des salaires; certaines prestations doivent être augmentées.

C'est sous l'objectif "une société solidaire" que l'on trouve les projets du P.S.B. en matière d'aide aux handicapés, de pensions, d'amélioration de la condition des indépendants et des travailleurs de l'agriculture.

L'augmentation des avantages matériels octroyés par l'Etat et la sécurité sociale à ces quatre catégories de citoyens est demandée. Il serait trop long d'énumérer toutes les propositions, pour citer les plus importantes : accroissement sensible des allocations pour les handicapés par le doublement de l'allocation pour l'aide d'une tierce personne, l'octroi d'une allocation de vacances etc.; harmonisation des régimes de pensions et relèvement des montants par la liaison de ceux-ci à l'évolution des salaires et l'octroi d'un treizième mois; établissements progressif d'une égalisation entre les allocations familiales des indépendants et des salariés, application des lois d'expansion économique en faveur des P.M.E.; accroissement de la politique de maintien de l'emploi dans l'agriculture. Toutes ces propositions d'augmentation des avantages matériels s'accompagnent de mesures particulières de nature plus "spirituelle" ou "morale" : politique d'emploi pour les handicapés, humanisation des réglementations etc.

Le titre V du programme est consacré aux projets d'élimination des discriminations. Il vise principalement les femmes et les jeunes. Il est demandé de développer les équipements collectifs pour les enfants afin de soulager les femmes dans leurs responsabilités familiales. Par ailleurs, un effort financier de l'Etat devra être consenti pour permettre aux entreprises de supporter les absences justifiées de leur personnel féminin. Pour les jeunes, le P.S.B. réclame la création d'un centre d'assistance pour les délinquants mineurs et d'un commissariat à la jeunesse.

Les propositions relatives à la politique du logement sont intégrées dans celles, plus vastes, qui concernent la qualité de la vie. Il a déjà été fait allusion au caractère conjoncturel de la construction de logements sociaux. Le P.S.B. voudrait qu'une distinction nette soit faite entre les aspects structurels de la politique de logement et les aspects conjoncturels. Quant aux premiers, il est demandé que des fonds régionaux du logement financent l'achat de terrains et la construction de logements par des moyens nouveaux : souscriptions par les investisseurs institutionnels, contributions des entreprises, droit général d'achat pour les pouvoirs publics lors des ventes publiques etc. De plus, des aides nouvelles et particulières seront créées au profit des économiquement faibles : modulation des remboursements de prêts, prêts à taux réduits pour l'amélioration des logements anciens etc. Quant aux aspects conjoncturels de la politique du logement, le P.S.B. propose la construction de 20.000 logements sociaux par an. En matière d'environnement, le P.S.B. préconise l'établissement d'un plan de salubrité de 4,8 et 12 ans en vue de restaurer un environnement écologique mieux équilibré. Il est aussi proposé de créer des centres régionaux de protection de la nature et un institut pour le contrôle de l'énergie nucléaire.

Le titre VII du programme envisage la politique en matière d'éducation et de culture. En termes de dépenses nouvelles, on notera la demande du développement des centres d'accueil et d'éducation, l'augmentation du montant des bourses d'études et la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. Pour les bâtiments scolaires, il est proposé de procéder à une planification de 10 ans pour les écoles de l'Etat. Cette planification devrait aller de pair avec le fonctionnement effectif des fonds des bâtiments scolaires et l'élaboration de normes financières et physiques pour ce type de constructions. Enfin, le P.S.B., se prononce pour une réforme du système de financement des institutions universitaires. Au chapitre de la "nouvelle démocratie culturelle", le P.S.B., s'efforcera de rechercher une structure économique et juridique plus

adaptée pour les interventions des pouvoirs publics dans la vie culturelle. En ce qui concerne les "médias", il y aurait lieu de revoir fondamentalement le système de l'aide à la presse et de mettre sous statut public les réseaux de télédistribution.

Il nous reste à passer en revue les propositions du P.S.B. pour ce qui concerne la coopération au développement. Dans ce domaine, le parti rappelle l'exigence de l'affectation d'un minimum de 1 % du PNB à l'aide au développement. Le budget serait partagé en deux parts inégales, l'une attribuée en fonction des critères actuels, l'autre, plus réduite, formée de ressources provenant de la Loterie Nationale, serait répartie en dehors de toute préoccupation commerciale.

#### IV. PARTIJ VOOR VRIJHEID- EN VOORUITGANG.

##### 1. Mesures d'assainissement des finances publiques.

Le P.V.V. est d'avis que les dépenses publiques doivent être freinées avec force. Il faut toutefois préciser que ce n'est pas la recherche de l'équilibre budgétaire qui conduit, au premier chef, les auteurs du programme, mais plutôt un choix de société où le rôle de l'Etat doit être réduit : "Pour pouvoir jouir autant que possible de votre liberté personnelle, les dépenses publiques doivent être freinées avec force. Sinon, la pression fiscale augmentera encore et l'on vous ôtera la possibilité d'utiliser comme vous le désirez votre propre argent, honnêtement gagné".

Le P.V.V. recherche la solution au problème posé par les finances publiques dans les épargnes plutôt que dans de nouvelles recettes; ne voulant exclure de ces économies aucun service public, il concentrera toutefois son effort sur les services où la croissance des dépenses est la plus forte. Deux propositions concrètes traduisent cette volonté : à l'avenir, la croissance des effectifs du secteur public ne pourra dépasser celle de la population active; d'autre part, certaines lois coûteuses, qui ne répondent plus aux besoins réels de l'époque, seront modifiées.

Le P.V.V. fait en outre deux propositions surprenantes pour qui est quelque peu familiarisé avec l'organisation des départements ministériels : il suggère (Wij willen dat) que soit créé un groupe spécial d'inspecteurs des dépenses publiques, lesquels seraient directement responsables devant le ministre du Budget; il prône par ailleurs la désignation d'un "gardien des dépenses" ("kostenbewaker") auprès de chaque département, administration importante ou institution publique, lequel informerait directement le gouvernement et transmettrait un rapport annuel au Parlement.

Les deux propositions sont la duplication d'organes existants dont l'efficacité ne peut être mise en doute. Un point doit être mentionné pour épuiser ce sujet : du côté des recettes, il est proposé de s'attaquer "encore plus sévèrement à la fraude fiscale et sociale".

##### 2. Rationalisation des dépenses et amélioration des recettes.

Dans la ligne de conduite que s'est fixée le P.V.V. de réduire les dépenses de l'Etat, certains points du programme traduisent ce souci. Ainsi en matière de chômage, il est proposé de ne plus accorder d'allocations de chômage au-delà d'un certain revenu familial compte tenu du nombre de personnes à charge. Dans le même ordre d'idées, il est proposé de redéfinir le concept d'"emploi adapté".

Il est par ailleurs proposé de restructurer fondamentalement la sécurité sociale sous l'angle d'une meilleure répartition et de n'autoriser de nouveaux avantages sociaux que dans la mesure où la croissance économique le permet.

En matière de fonction publique, il est proposé de supprimer un certain nombre "d'institutions et de grades hiérarchiques superflus, de regrouper certains services publics et d'accroître le rendement des services".

En matière d'enseignement, il est suggéré de transformer progressivement les bourses d'études en prêts d'études ou en une combinaison des deux systèmes.

Dans le domaine culturel, le programme se limite à la critique : "les palais de la Culture qui engloutissent des millions ne répondent pas aux véritables besoins culturels de la population. Cette politique de gaspillage doit cesser".

En matière de santé publique, le P.V.V. propose de réduire le conditionnement de médicaments, de mener une campagne contre l'abus de produits pharmaceutiques, d'augmenter le ticket modérateur et de revoir la composition de la liste des spécialités reconnues, enfin, d'en arriver immédiatement à un calcul exact des coûts d'hospitalisation.

### 3. Alourdissement de la charge des finances publiques.

Bien que, dans l'introduction, le P.V.V. proclame : "Plus vous demandez à l'Etat, plus il puisera dans vos poches", il présente une liste assez impressionnante d'activités nouvelles ou renforcées qui rendront inéductables des ponctions supplémentaires.

Dans le domaine des entreprises, l'on souhaite une intervention financière accrue de l'Etat (prime en capital), le recrutement d'un chômeur par P.M.E. (l'allocation sera alors versée à l'employeur), le recyclage des demandeurs d'emploi, la mise sur pied d'un programme intensif de travaux publics, une prime mensuelle d'encouragement pour les indépendants, l'assouplissement et l'amélioration des possibilités d'installation pour les jeunes qui veulent s'établir comme indépendants, l'instauration d'un salaire fiscal.

En matière énergétique, le P.V.V. entend assurer la viabilité économique des entreprises pétrolières et la neutralité fiscale doit être posée comme condition préalable.

Dans la sphère agricole, il veut réaliser la parité des revenus agricoles par un plan quinquennal, l'on doit assurer le développement de l'assainissement agricole et l'épuration des eaux de surface ainsi que l'amélioration des systèmes d'écluses et mettre au point un plan décennal pour l'amélioration général des digues de rivières.

En matière sociale, est prévu le paiement inconditionnel à chacun d'une pension de base nationale qui sera le point de départ de l'ensemble du système social. En matière familiale, il est proposé de reconnaître aux mères de jeunes enfants restant au foyer un statut social; il n'est toutefois pas précisé si la reconnaissance d'un tel statut entraîne le versement d'une allocation due à la femme au foyer ou socio-pédagogique.

Pour l'enfant, il est proposé d'augmenter le nombre des crèches, de réduire les normes, d'assurer la formation pédagogique du personnel, d'étudier sérieusement le prix de séjour qui est quasi-insupportable aux familles à petits revenus; on envisage, d'autre part, la construction de pistes cyclables, de plaines de jeux, etc.

Pour le troisième âge, l'on entend relever le minimum d'existence et promouvoir les soins à domicile, la distribution de repas chauds et l'aide aux personnes âgées qui ne peuvent rester seules le soir.

En matière d'enseignement, l'on prône l'évolution vers des systèmes d'enseignement individualisés, la promotion de l'enseignement pluraliste, le développement du transport des élèves, le maintien des normes particulières de l'enseignement néerlandais dans l'agglomération bruxelloise.

En matière culturelle, on propose d'aider les artistes débutants lors de leur première création, de fonder des ateliers d'expression manuelle, etc. De plus le P.V.V. propose de doter chaque commune de 10.000 habitants d'un hall de sports.

Pour ce qui concerne l'accession à la propriété, le P.V.V. veut que la prime de construction et les échelles de revenu soient adaptées à la croissance du coût de la vie et que la prime d'assainissement soit étendue. Enfin, en ce qui concerne l'environnement, l'on entend accorder une aide publique aux propriétaires d'espaces boisés privés pour qu'ils ouvrent leurs domaines au grand public.

A ces mesures, qui constituent des charges accrues pour les finances de l'Etat, il faut ajouter d'autres propositions qui sont de nature à réduire les recettes fiscales :

- suppression totale de la T.V.A. sur les investissements;
- assouplissement fiscal des amortissements pour les entreprises;
- traitement fiscal plus favorable du capital à risques;
- exemption fiscale des plus-values réalisées, à condition qu'elles soient réinvesties dans des investissements d'extension et de modernisation;
- déplacement du poids fiscal de l'imposition des salaires et revenus vers des impôts indirects sélectifs dont seront exemptés les produits vitaux;
- adaptation progressive des barèmes fiscaux au coût de la vie pour les revenus supérieurs à 500.000 F (net imposable),
- suppression du cumul des revenus professionnels des époux au-delà de 350.000 F (net imposable).

Il est toutefois précisé que ceci se fera dans le cadre des possibilités budgétaires.

- l'allègement de la pression fiscale sur la construction par la révision des droits d'enregistrement, l'élévation du plafond d'exemption fiscale des prêts hypothécaires,
- enfin, la croissance du salaire direct dans le cadre d'une révision du système de la sécurité sociale, ce qui semble entraîner une diminution relative des cotisations sociales.

## V. LE PARTI DES REFORMES ET DE LA LIBERTE DE WALLONIE.

### 1. Mesures d'assainissement des finances publiques

Il n'y a pas dans la plate-forme électorale présentée par le P.R.L.W. pour les élections d'avril 1977 de chapitre qui soit consacré à l'assainissement des finances publiques. Le sujet est toutefois effleuré lorsqu'il est question de l'adaptation de la fiscalité, chapitre VI, pour dire que l'assainissement des finances publiques doit être "profond".

La portée de cette assertion est toutefois fortement limitée par le membre de phrase suivant qui circonscrit les raisons de cet assainissement à la pression fiscale : "la charge fiscale qui pèse sur les revenus de travail et le capital à risque ne peut être alourdie sans devenir insupportable".

### 2. Rationalisation des dépenses et amélioration des recettes.

En analysant de façon détaillée la plate-forme électorale du P.R.L.W., on relève cependant certaines propositions qui sont de nature à promouvoir sinon un usage plus parcimonieux du moins une utilisation plus rationnelle des deniers publics. Certaines d'entre elles se limitent cependant à des énoncés très généraux, qui apparaissent davantage comme des vœux pieux que comme des programmes réalistes.

Parmi les propositions qui sont de nature à améliorer l'usage qui est fait des deniers publics, on en notera quelques-unes qui ont trait au secteur industriel (chapitre I : le redressement wallon : une véritable politique de création d'emplois) :

- appliquer les lois d'aides aux entreprises avec sélectivité et en fonction d'un projet industriel cohérent qui évite tout gaspillage;
- mener une politique d'investissements qui soit axée sur le long terme et qui veille à la concertation entre les entreprises aidées;
- assister les entreprises en difficultés, non par le saupoudrage du crédit, mais en sélectionnant celles sont les chances de redressement leur permettent de participer à une expansion régionale dynamique;
- opérer les restructurations sectorielles (industries textiles, poêleries, verreries) dans le souci de sauvegarder les outils et les marchés.

En ce qui concerne l'aspect social, le programme se borne à souligner "la nécessité d'une réforme fondamentale qui assurera la simplicité indispensable et, d'autre part, renforcera la solidarité à l'égard des plus défavorisés". Le laconisme de cette proposition est frappant d'autant plus qu'elle est introduite par trois lignes (page 7 in fine) qui font un procès rapide et sévère du système existant : "sécurité et prévoyance sociales sont caractérisées par le gaspillage, l'anarchie qui résultent de la multitude des régimes et l'inefficacité dans la résorption des inégalités sociales". Suivent certaines propositions plus précises; en fait de remède contre le gaspillage on ne trouve que l'affirmation suivante : "Les vrais problèmes humains sont, en ce domaine (l'Assurance maladie-invalidité), trop cruciaux pour ne pas en chercher la solution par une rationalisation et un plan d'économies substantielles". Nous avons noté deux propositions plus concrètes, l'une ayant trait aux médicaments, l'au-

re ayant trait au chômage :

- "l'information objective sur les médicaments devrait être assurée aux praticiens et au public et, afin d'éviter tout gaspillage, le conditionnement des médicaments devrait être réduit",
- "en matière de chômage (le P.R.L.W. propose) l'adaptation de l'allocation aux charges et revenus des ménages".

Enfin, nous nous interrogeons sur l'interprétation à donner d'une proposition faite sous la rubrique de l'adaptation de la fiscalité: "le P.R.L.W. pose que : la dénonciation de mesures légales, nécessaires dans le passé, hypocrites aujourd'hui, apparaît indispensable. La loi Vandervelde a rendu des services incontestables. Elle a aujourd'hui fait son temps. Dans le même esprit, la loi sur l'exploitation des jeux de hasard doit être révisée".

Comme le P.S.C. et le C.V.P., le P.R.L.W. propose d'utiliser les commandes publiques comme base de départ du développement commercial des entreprises nouvelles qui s'aventureront dans des domaines de pointe. Comme nous l'avons souligné, cette mesure peut être considérée comme rationalisation ou charge nouvelle selon le mode d'application qui en sera fait.

### 3. Alourdissement de la charge des finances publiques.

Après avoir examiné ce qui, dans la plate-forme électorale, est susceptible d'alléger le déficit de l'Etat ou d'allouer les crédits de manière plus logique, il nous faut faire un tour d'horizon des points du programme qui sont susceptibles d'alourdir la charge financière pour l'Etat. Il faut préciser encore que nous ne faisons ici qu'un relevé qui n'implique aucun jugement de valeur sur les mesures qui sont proposées.

En matière économique, concernant la politique de création d'emplois, il est proposé d'encourager les investissements et notamment de consentir un maximum d'efforts en faveur des commerçants, des artisans, des P.M.E. et des P.M.I., en encourageant les investissements potentiels par une politique fiscale adaptée. En ce qui concerne particulièrement les P.M.E., il est proposé un effort financier important:

- "favoriser l'effort de recherche dans les P.M.E. en facilitant leur accès au fonds des prototypes,
- aider la première installation des nouveaux indépendants en leur accordant une aide de l'Etat,
- créer un fonds d'innovation P.M.E. qui accorde des aides spéciales aux projets particulièrement novateurs,
- généraliser les primes d'emploi pour toutes les P.M.E. et octroyer une surprime pour tout premier emploi créé par un indépendant,
- assurer la déductibilité globale de la T.V.A. sur les investissements nouveaux réalisés dans ce type d'entreprise,
- limiter la rétroactivité de 5 à 3 ans en matière de T.V.A".

Chacune de ces mesures se traduit par un coût accru pour le budget de l'Etat que ce soit dans l'instauration de dépenses nouvelles ou dans la réduction des recettes qui en découle. Une remarque particulière s'impose : l'on ne voit pas ce qui motive la création d'un fonds d'innovation P.M.E., celui-ci semble faire double emploi avec le fonds des prototypes.

En matière sociale (chapitre IV), certaines dispositions entraîneront encore des dépenses nouvelles. Ainsi pour les pensions, il est proposé : "l'instauration d'une pension nationale de base qui constitue un minimum garanti et qui sera allouée à chacun sans enquête sur les ressources". En matière de santé, l'intervention dans le coût de certains produits pharmaceutiques non couverts actuellement doit être effective. En ce qui concerne les handicapés, "des maisons d'accueil adaptées à leurs besoins spécifiques devraient être multipliées".

Le programme semble dénoter une volonté de diminuer les recettes : la croissance des recettes directes sera freinée par "l'aménagement des barèmes fiscaux (qui) doit aboutir progressivement à l'indexation totale de ceux-ci"; "l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des sociétés restituera sa rentabilité au capital à risque; la fiscalité communale et nationale ne pourra plus pénaliser les pourvoyeurs d'emploi, elle devra, en toute logique, distinguer les bénéficiaires réinvestis des bénéficiaires distribués". Il faut enfin rappeler les mesures en matière de T.V.A. évoquées ci-dessus.

## VI. LE PARTI LIBERAL BRUXELLOIS

### 1. Mesures d'assainissement des finances publiques.

Le programme du Parti libéral est consigné dans les Cahiers du Libéralisme, périodique mensuel, n° 2, avril 1977. Ce programme ne comporte aucun point particulièrement consacré aux finances publiques.

### 2. Rationalisation des dépenses et amélioration des recettes.

Tout au plus, peut-on déceler une allusion à la rationalisation de la politique de soins de santé : "Une réforme de l'I.N.A.M.I. est indispensable. Celle-ci doit se réaliser dans le sens d'une rationalisation. Cette réforme ne peut être dirigée contre les médecins. Elle doit, par priorité, mettre un terme à la surconsommation de médicaments, ainsi qu'aux excès des organisations mutualistes qui suscitent une inutile multiplication des prestations pour accroître leurs ressources trop souvent utilisées ensuite à des fins politiques".

La lecture attentive du document permet de croire que le P.L. est favorable à la compression des dépenses publiques dans tous les départements; en effet, "les services du Commerce extérieur sont les seuls qui doivent échapper à la compression budgétaire".

### 3. Assainissement de la charge des finances publiques.

L'ensemble du programme, bien que très bref et général, propose des mesures susceptibles d'accroître les dépenses publiques :

- encouragement de l'entreprise libre;
- élargissement sélectif du crédit, favorisant les achats dans les secteurs où les capacités de production ne sont pas complètement utilisées, de façon à résorber le chômage sans accroître l'inflation;
- stimulation des exportations;
- faciliter l'accès au crédit et au capital à risque, dont la rémunération est légitime, pour les P.M.E.;
- en matière sociale : harmonisation des régimes de pensions par l'instauration progressive d'une législation fixant une pension nationale de base;
- accès à la propriété, octroi de crédits à ceux qui cherchent à acquérir une habitation;
- création de services et de structures d'accueil pour le troisième âge;
- création de nouveaux espaces verts.

A côté des dépenses nouvelles ou accrues, le P.L. propose certaines mesures qui auront pour effet de freiner les recettes :

- réduire les charges sociales des P.M.E., permettre de réaliser les amortissements aux prix du renouvellement;
- le P.L. rappelle que, comme l'expose le rapport Van Houtte, la fiscalité est une des causes de l'inflation et que l'augmentation constante des charges fiscales s'accompagne de ce fait d'un déficit croissant;
- le P.L. dénonce le caractère injuste du cumul des revenus des époux;
- il souhaite l'inclusion des frais de garde d'enfants dans les charges professionnelles déductibles des revenus de la mère.

VII. LA VOLKSUNIE.1. Mesures d'assainissement des finances publiques.

Le programme de la Volksunie (en ce qui concerne l'assainissement des finances publiques) se résume à quelques remarques d'ordre très général : "Comme l'une des conditions principales de l'inflation est constituée par la croissance des dépenses, on doit freiner la croissance de ces dépenses".

2. Rationalisation des dépenses.

Il est proposé de réaliser des épargnes notamment dans le secteur des travaux publics (autoroutes), de l'assurance maladie et de la Défense nationale. La Volksunie prône une réforme de l'assurance maladie qui comprendrait entre autres :

- "a) fédéralisation de l'A.M.I. afin que les revenus perçus en Flandre restent en Flandre;
- b) fiscalisation du financement de la sécurité social;
- c) développements des équipements pour les gens atteints de maladies graves;
- d) dépolitisation des mutuelles;
- e) conception et exécution d'un plan plus rationnel dans le domaine des centres de santé".

Enfin, elle souhaite que des rationalisations soient opérées dans la fonction publique, tandis que "le cancer des nominations politiques doit être supprimé".

3. Alourdissement de la charge des finances publiques.

Le programme de ce parti présente une série de mesures qui sont de nature à augmenter les dépenses publiques.

Dans le cadre du programme de la création de 50.000 emplois par an en Flandre jusqu'en 1980, il est notamment proposé : de favoriser l'établissement de nouveaux indépendants dans tous les secteurs ;

- d'augmenter l'aide à l'agriculture, l'horticulture et à la pêche;
- d'accentuer l'effort dans le domaine de l'équipement de transports et de l'infrastructure sociale;
- de faire un effort particulier pour améliorer le niveau de vie, assurer la conservation de la nature, renouveler les villes, développer une politique énergétique, entretenir les monuments etc.

Le programme précise toutefois que les moyens financiers pour la réalisation de ces politiques doivent être fournis par les résultats de la politique économique, l'assainissement des finances publiques et la révision de certaines priorités dans le secteur social.

Dans le secteur social, nous relevons diverses propositions qui, toutes, vont dans le sens d'un alourdissement de la charge pour les pouvoirs publics :

- augmentation du revenu minimum et du revenu minimum garanti;
- une pension de base égale pour chacun;
- équipements sociaux pour les handicapés et les personnes âgées;
- instauration d'un système social pour les agriculteurs, les horticulteurs et les indépendants qui soit semblable à celui des salariés en matière d'allocations familiales, d'A.M.I. et de pensions;
- suppression de l'enquête sur les ressources;

- compléter la liste des maladies professionnelles;
- souhait que des mesures soient prises pour faire face aux conséquences des fermetures d'entreprises.

En matière d'enseignement, la Volksunie propose une politique sérieuse de mise au travail par l'abaissement des normes de population et par l'instauration de prestations à temps partiel dans l'enseignement primaire.

En matière d'environnement, la Volksunie propose que l'on entame enfin la lutte contre la pollution de toute espèce.

Pour la coopération internationale, la Volksunie souhaite que l'A.G.C.D. soit divisée afin que la participation flamande à la coopération au développement puisse se faire selon les objectifs flamands.

Une série de mesures sont de nature à freiner les recettes de l'Etat :

- il est proposé, afin de rétablir la force concurrentielle des entreprises, de diminuer les impôts sur les sociétés et les petites entreprises, de revoir les taux de T.V.A. dans le sens d'une réduction;
- dans le cadre de la politique familiale, il est proposé d'instaurer l'exemption fiscale pour les jeunes mariés; il n'est toutefois pas précisé si elle veut s'en tenir aux conditions existantes ou les développer.

## VIII. LE FRONT DEMOCRATIQUE DES FRANCOPHONES.

Le programme du F.D.F. se présente sous le couvert d'un titre en forme de question : "la crise pourquoi ?" et d'une réponse qui est donnée à un triple niveau : international, occidental et national. Nous nous en tiendrons à ce dernier niveau.

Le F.D.F. reproche à l'Etat belge de ne pouvoir présenter que des prestations moyennes dans la lutte contre la crise économique : inflation moyennement contenue, défense de la monnaie moyennement assurée. Les causes de cette situation sont à rechercher dans l'état de la conscience nationale qui ne reconnaîtrait plus l'Etat belge comme "véhicule valable des aspirations de l'ensemble". Cette circonstance entraînerait, pour le F.D.F. l'inefficacité de l'Etat à mener une politique économique adaptée aux circonstances.

### 1. Mesures d'assainissement des finances publiques.

C'est sous le titre "Des finances saines" que se trouvent rassemblées les propositions du F.D.F. en matières de finances publiques. On les passera en revue en ajoutant ce qui est prévu pour la régionalisation (art. 107 quater de la Constitution) et, à terme, pour les régions dans un cadre fédéral.

Le F.D.F. estime qu'il n'y a pas de solution fiscale pure au problème des finances publiques qui se pose actuellement. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas imposer, par une charge temporaire, les bénéficiaires spéculatifs de ceux qui ont obtenu des biens réels importants grâce à des emprunts à terme. Ces personnes jouissent en effet, actuellement, d'une situation privilégiée car la charge de remboursement qu'ils paient est sensiblement amoindrie par l'inflation.

Refusant les impôts nouveaux, hormis ceux qui pourraient toucher les bénéficiaires abusifs de l'inflation, le F.D.F. préconise la compression des dépenses publiques par la décentralisation et la relance de l'économie pour résoudre les difficultés. La décentralisation permettrait en effet d'améliorer le contrôle des dépenses.

Quant à la politique de relance, elle permettrait par la priorité donnée à l'investissement, de compenser le déficit budgétaire à concurrence de 50 %. L'amélioration du contrôle des dépenses et une politique économique efficace devraient permettre de réduire le déficit budgétaire sans avoir à comprimer exagérément les dépenses. L'objectif fixé à cette double action est d'atteindre un budget neutre à l'égard de l'inflation; c'est-à-dire que le déficit serait réduit à concurrence de 0,50% du P.N.B. par an.

En ce qui concerne la régionalisation, le F.D.F. propose l'application immédiate de l'article 107 quater; la région serait dotée de moyens financiers correspondant à ses contributions fiscales. A terme et moyennant une révision constitutionnelle, la région disposerait "d'un budget propre alimenté par une dotation du pouvoir central, une aide du Fonds européen des régions et des impôts régionaux prélevés en lieu et place de l'Etat et des provinces".

Cet examen des propositions générales en matière des finances publiques ne peut être achevé sans évoquer le système préconisé pour le financement des collectivités locales. Le programme du F.D.F. base en effet un grand nombre d'actions publiques, notamment en matière économique, sur la commune. Il convenait dès lors de lui donner les moyens financiers nécessaires.

La commune devrait se voir attribuer un pouvoir fiscal accru par une redistribution de la fiscalité globale de l'Etat central vers les pouvoirs locaux. De plus, il serait organisé un mécanisme de collecte de l'épargne au niveau local. Des "caisses d'épargnes" locales seraient créées, elles réinvestiraient les fonds recueillis dans la région. Par ailleurs, un fonds de redistribution alimenté par un certain pourcentage de l'épargne de chacune des communes, fonctionnerait au profit des entités locales les moins riches.

## 2. Rationalisation des dépenses.

En ce qui concerne les problèmes financiers de la sécurité sociale, il est suggéré, d'une part, de fixer "un taux budgétaire constant de sécurité sociale par rapport à l'ensemble du revenu national". Cela signifierait, semble-t-il, de "clicher" la part réservée à la sécurité sociale dans l'affectation du produit national, tandis que, d'autre part, la part du financement fiscal de la sécurité sociale serait renforcée en calculant une partie des cotisations patronales sur la valeur ajoutée. On ajoutera que le F.D.F. ne se prononce pas pour une régionalisation financière de la sécurité sociale.

Pour l'enseignement, le F.D.F. propose une collaboration plus effective entre les réseaux existants, à cet effet, une commission régionale de l'enseignement serait créée dans chaque arrondissement afin d'exercer des compétences dévolues actuellement à l'Etat. Cette commission traiterait, notamment, de la rationalisation et de la programmation des infrastructures, du transport des élèves, des accords d'utilisation en commun d'équipements, etc. Par ailleurs une plus grande autonomie serait laissée aux écoles et à leurs conseils de gestion. Les limites de cette autonomie devraient être étudiées avec les milieux concernés.

En matière sociale se trouvent des projets de rationalisation tels que l'étude des besoins pour le 3<sup>e</sup> âge débouchant sur un plan d'action à 5 ans et une étude de l'infrastructure hospitalière au niveau régional.

## 3. Alourdissement de la charge des finances publiques.

Après cet aperçu des propositions générales en matière de finances publiques, il nous faut examiner à travers le programme du F.D.F. les mesures ayant un impact sur les recettes ou les dépenses publiques. En matière de recettes, se trouvent plusieurs propositions de réduction de la T.V.A.: pour les investissements communs d'infrastructure d'habitation et de construction de logement; pour les logements répondant aux normes sociales quel que soit le maître d'oeuvre (public, privé ou société mixte). Cette dernière mesure devrait être compensée, en termes de recettes fiscales, par la mise au travail de 50.000 personnes intéressées par ces détaxation.

Dans le cadre de l'aide aux P.M.E. il est proposé de reviser les barèmes fiscaux et d'en étendre l'indexation, d'accroître la portée des abattements, d'octroyer un salaire fiscal égal à 10% du chiffre d'affaires de l'exercice précédant et de supprimer la taxation par comparaison.

Enfin le F.D.F. se prononce pour la suppression du cumul des revenus des époux.

Il s'agit maintenant de présenter les dépenses nouvelles selon le plan, déjà utilisé, des projets globaux et généraux et des mesures plus ponctuelles.

Parmi les premiers, se trouve la réforme de la sécurité sociale et le programme de relance de l'économie. Il est affirmé par le F.D.F. que la sécurité sociale doit poursuivre une politique de redistribution des revenus horizontale (de la population active vers la population non active) mais aussi verticale c'est-à-dire des revenus supérieurs vers les revenus inférieurs. Cette idée qui n'est pas neuve mais qu'il importe de voir être traduite dans la réalité, constitue la base des propositions du parti. En termes concrets, cela signifie : la priorité réservée dans l'octroi de prestations aux plus défavorisés (quart-monde) et l'évolution vers des prestations collectives.

Sur le plan institutionnel, le F.D.F. propose la régionalisation et l'insertion de la commune comme organe de transfert : parallèlement une série d'intermédiaires seraient supprimés. Le parti ne précise pas le rôle exact dévolu aux communes dans le nouvel organigramme de la sécurité sociale ni les organismes que cette insertion conduirait à supprimer, il est donc assez malaisé de déterminer l'impact financier de la réforme.

Le programme d'action prioritaire de relance de l'économie est basé sur un autre type de développement axé sur des besoins dont "la finalité n'est pas seulement marchande" mais qui vise à "l'épanouissement culturel et moral de la personne". La poursuite de cet objectif entraîne le F.D.F. à définir de nouveaux principes de politique industrielle dont la commune et la région seraient les artisans.

Des mesures précises sont préconisées :

- 1) vaste programme d'investissements publics défini par les autorités communales et orienté vers les secteurs susceptibles de relancer la croissance en proposant d'autres types de satisfactions telles, par exemple, que le logement, ou des crèches;
- 2) politique d'orientation de l'industrie par les régions. Cette politique comporterait notamment des actions en matière de recherche scientifique.

Le financement des initiatives menées par les autorités locales serait assuré par les mécanismes d'épargne et de répartition déjà évoqués ainsi que par des interventions de l'Etat central.

Le F.D.F formule aussi des propositions pour une relance par les P.M.E. Les mesures préconisées se situent au plan de l'aide commerciale notamment par voie d'encouragement de la part des communes; au plan social par l'uniformisation des régimes de sécurité sociale; au plan fiscal par un certain nombre de mesures d'allègement. Enfin, le plan de relance de l'économie comporte un volet consacré à la politique scientifique : le F.D.F. se prononce pour une politique volontariste en matière de recherche scientifique et de développement technologique et pour l'industrialisation, en Belgique, des résultats des recherches financées par les deniers publics.

En matière énergétique, le F.D.F. préconise la prise de participation de l'Etat ou des régions dans les sociétés existant dans le secteur.

Par ailleurs, il estime qu'il y a lieu de créer une ou plusieurs sociétés publiques d'achat d'énergie primaire. On abordera maintenant les propositions "ponctuelles" de nouvelles interventions publiques ou d'accroissement sensible des dépenses existantes.

Au titre de la solidarité sociale, on trouve des propositions d'accroissement des prestations de sécurité sociale et de santé. Ainsi le montant minimum de pension serait porté au minimum social et les pensions de survie attribuées au conjoint survivant devraient lui permettre de maintenir un niveau de vie équivalent à celui connu avant le veuvage. Par ailleurs, le F.D.F. préconise une série de mesures tendant à accroître le nombre de bénéficiaires des pensions de retraite.

Il est demandé de charger un "service spécial du troisième âge" d'une tâche de programmation des besoins à 5 ans; de plus, des actions spécifiques en faveur du 3ème âge sont prévues : création de centres de soins, restaurants économiques, logements, etc. Les moyens budgétaires affectés au 3e âge seraient considérés comme des "dépenses obligatoires". Le F.D.F. exige des autorités budgétaires une moins grande latitude dans les décisions d'utilisation des crédits réservés aux actions en faveur du 3e âge.

Les principales dépenses engendrées par la politique préconisée en faveur des handicapés sont l'augmentation des allocations et l'amélioration des conditions financières des établissements pour handicapés graves.

Le chapitre portant sur la solidarité sociale se termine par un projet en matière de santé : il s'agira de faire référence au milieu du patient. Ceci implique, notamment, la création de centres de santé intégrés, de centres axés sur les problèmes familiaux, de maisons pour personnes âgées etc.

La politique familiale proposée par le F.D.F. se caractérise au niveau financier par une explosion relativement importante des dépenses d'équipement et de fonctionnement : crèches, garderies, haltes-garderies, centres de devoirs et de vacances, garderies à domicile pour enfants malades, centres P.M.F. (prématrimoniaux, matrimoniaux et familiaux) etc.

Au titre de la protection de l'environnement, qui englobe l'urbanisme, le F.D.F. préconise, d'une part, des actions de recherche scientifique permettant à terme de prendre des décisions efficaces et, d'autre part, à court terme, le maintien et l'aménagement des espaces verts ou bleus existants ainsi que du tissu urbain qui existe encore à Bruxelles. La politique en matière de transports en commun devrait s'inspirer de ces principes : étude globale de l'intégration des transports dans l'environnement bruxellois, actions pour la promotion de l'utilisation des transports en commun existants.

L'ambitieux programme du F.D.F. en matière culturelle vise à rendre à la communauté française de Belgique "sa mémoire historique" en s'efforçant de promouvoir "l'invention". Le parti se prononce notamment pour la création d'un fonds de promotion de l'industrie cinématographique et d'un fonds pour l'encouragement des jeunes réalisateurs; un organe francophone de distribution de film serait mis sur pied. Ces mesures seraient complétées par un système de taxation différenciée des salles de cinéma. Par ailleurs, il est fait mention de la mise en place d'une infrastructure de moyens nouveaux dont les propositions relatives au cinéma seraient, semble-t-il, un exemple. Il y aurait donc lieu de croire que le programme du F.D.F. en matière culturelle est de nature à entraîner des dépenses nouvelles.

## IX. LE RASSEMBLEMENT WALLON.

Le programme électoral du Rassemblement wallon est présenté en deux volets : l'un propre au R.W. reflète les options économiques et sociales qui sont celles de ce parti compte tenu de la spécificité des problèmes rencontrés dans la région, l'autre, commun au R.W. et au F.D.F., porte sur des thèmes et orientations qui sont partagées par les deux partis.

Ces thèmes sont : la dénonciation de "l'Etat C.V.P.", la régionalisation et les nouvelles institutions, le fédéralisme, la politique financière du pays et l'Europe.

L'ambition du programme électoral est fixée dès l'introduction, il s'agit d'un "plan de salut public" qui trace les grands axes d'une nouvelle politique menée par des Wallons pour la Wallonie.

### 1. Mesures d'assainissement des finances publiques.

Le projet spécifique du R.W. en matière de finances publiques sera examiné en premier lieu. Il est présenté dans un chapitre particulier dont le titre "des finances au service du développement wallon" en indique l'objectif. D'emblée, on met l'accent sur la carence de la gestion financière du pays qui se caractérise, pour le R.W., par le fait que le budget n'est pas un instrument de gestion et ne permet pas le contrôle des résultats. Sans développer plus longuement ce thème, le R.W. s'insurge contre l'absence de ventilation, dans le budget, de la localisation des dépenses. Une solution est proposée pour pallier cette dernière carence ainsi d'ailleurs que pour améliorer le contrôle des résultats budgétaires : il conviendrait de rendre les programmes justificatifs des budgets plus explicites en détaillant l'affectation prévue des crédits et la localisation des dépenses. En ce qui concerne les centres de décision en matière de dépenses publiques, le R.W. exige non seulement la régionalisation d'un certain nombre de matières et, à termes, la création d'Etats flamand, wallon et bruxellois, mais aussi l'accroissement de l'autonomie financière des communes.

### 2. Rationalisation des dépenses et amélioration des recettes.

Pour les recettes et la parafiscalité, le R.W. propose des mesures tendant à réduire les inégalités par des réductions plus importantes pour charges de famille, la taxation plus lourde des plus values spéculatives et des successions. La fraude fiscale devrait être combattue par la conclusion d'une union fiscale avec le Grand-Duché de Luxembourg. Le R.W. propose différentes mesures pour que la fiscalité et la parafiscalité ne soient pas un frein dans des évolutions économiques et sociales souhaitables : suppression du cumul des revenus des époux, inclusion des frais de garde des enfants dans les charges professionnelles et réorganisation du financement de la sécurité sociale par la fiscalisation.

Enfin, le R.W. propose de dissuader les sorties de capitaux en instaurant une retenue fiscale de 25% sur tout investissement à l'étranger. Un certain nombre de mesures sont présentées au titre d'une "fiscalité active" : annulation de la T.V.A. sur la main d'oeuvre affectée à des travaux d'entretien ou de réparation, augmentation de la T.V.A. sur les objets de luxe, taxation des dépenses de publicité, etc.. En matière de crédit, le R.W. propose la régionalisation des parastataux publics de crédit et leur regroupement au niveau wallon : la Caisse d'Epargne et de Crédit de Wallonie serait l'instrument nouveau de la politique financière de la région.

En matière de santé publique, le R.W. préconise le regroupement des compétences en un seul département au niveau régional, ainsi que la création d'un Institut wallon de santé publique. Le rôle dévolu aux pouvoirs publics en matières d'infrastructure, de santé serait de coordination et de rationalisation : l'action prendrait notamment la forme d'un programme, impératif pour les équipements et infrastructures lourds, souple pour les équipements légers. En matière d'assurances maladie, le R.W. s'oppose à la résorption du déficit par l'augmentation de la contribution des malades, il préconise une série d'économies.

### 3. Alourdissement de la charge des finances publiques.

Au chapitre de la politique économique, le R.W. se prononce pour la définition d'un plan de développement industriel de la Wallonie dont l'objectif prioritaire serait le plein emploi. Au niveau des moyens de réalisation de ce plan, le R.W. réclame davantage une utilisation rationnelle des instruments existants qu'un gonflement des dépenses publiques. Il s'agirait en effet de coordonner, de rationaliser et de poursuivre de nouveaux objectifs sectoriels tels par exemple : la création d'industries scientifiques et légères, la généralisation du contrat de progrès en lieu et place du système de subventions à l'expansion économique etc.

Les dépenses nouvelles, la réalisation du plan se traduirait par la création d'un groupe industriel wallon dont le rôle serait de faire démarquer de nouveaux secteurs industriels et par un effort plus important en matière de recherche scientifique.

Pour la sidérurgie les propositions du R.W. paraissent assez proches des grandes lignes du plan proposé par le gouvernement et arrêté avec les sidérurgistes le 5 mars dernier hormis sur les points suivants : contrôle de la restructuration par un groupe de commissaires du gouvernement structuré au niveau régional, création d'un pool d'achat des matières premières, création d'une société commerciale mixte de vente des produits sidérurgiques.

Le chapitre réservé à l'agriculture présente un ensemble de réformes de structures, dans les domaines européens de la politique agricole commune (mode de fixation des prix, gestion des marchés, décisions du F.E.O.G.A. etc.) et national (régionalisation du ministère, réorientation des interventions publiques, etc.) En ce qui concerne l'exploitation agricole, le R.W. défend une agriculture familiale dont les appuis pourraient être, notamment, sur le plan financier, une banque foncière régionale et des groupements de producteurs. Le R.W. se prononce aussi pour le développement d'un secteur industriel agro-alimentaire en wallonie.

Au titre de la politique de l'emploi, traitée dans le cadre du chapitre réservé à la politique économique, le R.W. rappelle l'exigence d'une nouvelle politique industrielle concrétisée par le plan de développement dont il a été question ci-dessus. Ici aussi les projets sont bien davantage remarquables par les modifications structurelles proposées (réduction de la durée du travail, suppression des cumuls, rétrécissement de l'éventail des revenus, meilleure répartition régionale des dépenses publiques, réforme de la sécurité sociale, etc.) que par les dépenses publiques supplémentaires qu'ils sont susceptibles d'entraîner.

Le R.W. se prononce pour une importante initiative industrielle publique (200 projets pourraient être mis en oeuvre par la S.D.R.W.) ce qui n'est pas sans influence sur la dépense publique même si les interventions devraient être limitées à 400.000 F par emploi créé comme il est suggéré. Par ailleurs, il est proposé de financer, par un emprunt wallon spécial à capital indexé, un programme d'équipement des communes en infrastructures légères (en matière de santé, éducation, culture,...) afin de créer des emplois tout en développant le progrès social et en améliorant le niveau de vie. Enfin, le R.W. demande un effort accru des pouvoirs publics pour la mise au travail des chômeurs. Pour mémoire quant à l'impact financier, il faut mentionner que le R.W. réclame la réorganisation et la régionalisation de l'O.N.E.M.

Le programme du R.W. en matière sociale s'articule sur deux axes: la réforme de la sécurité sociale et une nouvelle politique de santé en Wallonie. Seules les implications financières de ces deux réformes, qui présentent évidemment, de multiples autres caractères seront évoquées. L'objectif en matière de sécurité sociale est de réaliser une plus grande égalité de tous les citoyens. A cet effet il est proposé d'unifier tous les régimes de sécurité sociale, d'organiser un financement différencié par cotisations ou par impôt selon les responsabilités de chacun (coûts sociaux liés à la production, les assurances chômage, accidents de travail etc. seraient pris en charge par les entreprises tandis que les frais de l'assurance maladie seraient couverts par l'impôt), de regrouper les institutions de sécurité sociale et d'intégrer les prestations dans le cadre plus large des différentes politiques sociales.

En ce qui concerne la Santé publique, le R.W. exige une politique cohérente au niveau régional; cette politique devrait prendre en charge la santé de l'homme dans une perspective tant éducative et préventive que curative.

Un vaste programme d'action en matière d'éducation sanitaire est proposé par le R.W.; des crédits importants seront nécessaires pour le mener à bien.

Au chapitre de la politique culturelle et de l'enseignement, le R.W. propose la suppression des deux réseaux d'enseignement, ce qui permettrait de réaliser d'importantes économies. Le pouvoir de gestion des écoles serait confié à des conseils autonomes au niveau régional et au niveau de l'école. Soucieux du court terme, le R.W. préconise, dès à présent, la collaboration entre les réseaux existant spécialement en ce qui concerne les infrastructures. La politique d'éducation permanente qui englobe, pour le R.W., l'éducation physique, les loisirs et la presse, est caractérisée par des accroissements de dépenses considérables (réseau de salles omnisport, piscines, équipements sportifs; aides aux mouvements d'éducation permanente, aide à la presse, etc.) Il en est de même en ce qui concerne les arts et les lettres: enseignement artistique (création d'académies de musique et de beaux-arts) encouragement à la création artistique et au spectacle. Il convient toutefois de souligner que le programme du R.W. en matière culturelle ne porte pas exclusivement sur des dépenses nouvelles, de nombreuses réorientation de politique et réformes sont proposées.

## X. LE PARTI COMMUNISTE BELGE.

### 1. Mesures d'assainissement des finances publiques.

Le thème majeur du programme du P.C.B. est qu'il faudra nécessairement changer de politique; en particulier, il faudra remédier vraiment à l'inflation structurelle et au déséquilibre des finances publiques. Dans le document intitulé "Manifeste électoral du Parti communiste", le parti propose de lutter contre le pillage et le gaspillage des deniers publics par une lutte effective contre la spéculation, l'évasion des capitaux et la grande fraude, par une taxation substantielle des grosses fortunes et par la réduction des gaspillages, y compris celui qui résulte de l'escalade des dépenses militaires.

### 2. Rationalisation des dépenses et amélioration des recettes.

Le Parti communiste propose diverses mesures de réduction ou de rationalisation. Ainsi en est-il de la proposition de "développement démocratiquement planifié de l'enseignement, du réseau hospitalier et des autres équipements collectifs (transport, habitation,...) en fonction des besoins réels". L'on veut aussi une "réduction raisonnable (et pour commencer, blocage) des dépenses militaires et de gendarmerie". Il est question aussi de "l'instauration d'un contrôle parlementaire rigoureux tant sur l'utilisation des fonds publics par les firmes privées que sur les conditions dans lesquelles sont passés les grands marchés publics et les contrats de l'Etat avec ces firmes". Il prône la soumission systématique des aides et commandes publiques à des garanties contractuelles et contrôlées de maintien ou d'accroissement du niveau de l'emploi, la récupération des sommes engagées par le secteur public, y compris par voie d'expropriation en cas de défaillance.

En matière de santé, le P.C.B. réclame une "coordination des contrôles exercés sur les médicaments, et la baisse immédiate du prix d'une série de spécialités, la promotion de la médecine préventive, de la médecine générale, de l'éducation sanitaire". En ce qui concerne l'A.M.I., il n'est pas question de réduction mais de "l'utilisation des milliards engloutis par l'A.M.I. non pas au profit des trusts mais pour mettre en oeuvre une politique globale de la santé".

### 3. Alourdissement de la charge des finances publiques.

Le programme entraîne pour l'Etat une série de charges nouvelles ou accrues.

En ce qui concerne les entreprises, il s'agit d'abaisser le taux de crédit en faveur des entreprises et des services publics qui respectent les prescriptions du plan, ainsi que des petites et moyennes entreprises pratiquant des prix raisonnables et contribuant à préserver l'emploi. Pour les travailleurs indépendants en particulier, l'on veut assouplir et étendre les aides économiques de manière à favoriser le maintien et l'accroissement de l'emploi, assouplir et accélérer le mécanisme du crédit, les indépendants progresseront vers un statut social équivalent à celui des salariés, en ce qui concerne les allocations familiales l'assurance-maladie et la pension, et, dans cette optique, l'on consolidera le déficit accumulé en matière de pension.

Dans le domaine social, en matière de pension, l'on prescrit la généralisation du droit à la pension à 60 et 55 ans, celle-ci ne pouvant être inférieure à 75% du salaire du manoeuvre de l'Etat. Le P.C.B. lutte pour la revalorisation des taux des allocations, en rapport avec l'augmentation du coût de la vie.

En matière familiale "le P.C.B. soutient la lutte des femmes pour le développement de services sociaux et d'équipements collectifs à des prix abordables : aides familiales, crèches de quartier, classes pré-gardiennes, aides séniors et extension des services pour le troisième âge".

Dans le domaine scolaire, la revendication du P.C.B. concerne notamment la réduction des normes à tous les niveaux et la promotion des constructions scolaires. Le P.C.B. veut augmenter les crédits alloués à la politique culturelle.

Des dépenses nouvelles seront aussi engendrées par la politique agricole garantissant aux cultivateurs des prix rentables sans hausse des prix à la consommation.

Une série de mesures impliquent certaines réductions des recettes fiscales. Ainsi l'on envisage de supprimer la T.V.A. sur les produits de première nécessité et de rembourser les charges supplémentaires qu'elle occasionne aux communes. Le programme prône l'indexation automatique des barèmes fiscaux pour les revenus modestes et moyens, l'augmentation des minima imposables et la suppression du cumul des revenus des époux; il propose de ne plus taxer les pensions inférieures à 200.000 F.

Enfin, le déficit des services publics sera accentué par le fait de bloquer ou de réduire les tarifs.

## DEUXIEME PARTIE : VUE SYNTHETIQUE DES PROPOSITIONS.

TABLEAU 1. Mesures d'assainissement proposées sous le  
chapitre des finances publiques

	Sociaux- chrétiens	Socialistes	Libéraux
plan d'assainissement à long terme.	plan quinquennal	pas affirmé de façon évidente	-
principes généraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>-croissance des dépenses publiques compatible avec croissance économique</li> <li>-investissements orientés vers qualité de vie</li> <li>-la taxation ne doit pas briser le lien entre l'effort et la rémunération, mais pas d'opposition affirmée à un accroissement des recettes fiscales</li> <li>-sélectivité</li> <li>-lutte contre fraude fiscale (efficacité des services)</li> <li>-assurer concurrence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-planification</li> <li>-lutte contre la fraude: par impôts à but statistique, coordination des administrations, amélioration des législations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-l'assainissement doit être profond</li> <li>-limiter la charge fiscale</li> <li>-freiner les dépenses publiques avec force (PVV)</li> <li>-intensifier la lutte contre la fraude fiscale et sociale</li> </ul>
régionalisation	statu quo (PSC)	statu quo	
méthodes de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>-méthodes modernes (CVP)</li> <li>-analyse coût-bénéfice pour les transports</li> <li>politique d'informatique rationnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-R.C.B.</li> <li>-plan de législation suivi des dépenses et amélioration du contrôle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-supprimer les mesures légales non nécessaires</li> <li>-création d'instances de contrôle (PVV)</li> </ul>
accroissement d'impôts et taxes nouvelles	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>-successions</li> <li>→ 0,5% sur capital</li> <li>-patente sur alcool</li> <li>-taxes sur produits de grand luxe</li> </ul>	-

Communistes	F.D.F.	Volksunie	R.W.
-	-	-	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>-changer de politique</li> <li>-lutte contre la spéculation, l'évasion et la grande fraude</li> <li>-taxation des grosses fortunes</li> <li>-réduction des gaspillages</li> <li>-planification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-compensation du déficit budgétaire par la politique de relance</li> <li>-budget neutre à l'égard de l'inflation</li> <li>-décentralisation financière</li> <li>-compression des dépenses publiques par la décentralisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-freiner la croissance des dépenses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-lutte contre la fraude: conclusion d'une union fiscale avec le Luxembourg</li> </ul>
-	dotation du pouvoir central, aide du F.E.R., impôts régionaux	fédéralisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>-fédéralisation</li> <li>-accroissement de l'autonomie financière des communes</li> </ul>
-	amélioration du contrôle des dépenses, notamment par la décentralisation	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>-budget comme instrument de gestion permettant le contrôle des résultats</li> <li>-programmes justificatifs des budgets plus détaillés</li> <li>-localisation des dépenses</li> </ul>
taxation des grosses fortunes	-impôt sur plus-values dues à l'inflation	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>-successions</li> <li>-impôt sur les plus values spéculatives</li> <li>-retenues fiscales (25%) sur les investissements à l'étranger.</li> </ul>

TABLEAU 2. Réduction et rationalisation des dépenses.

Politiques	Sociaux chrétiens	Socialistes	Libéraux
1. politique économique et d'emploi	-critères d'aide aux entreprises	-sélectivité des investissements publics -critères d'aides aux entreprises -révision des modalités relatives aux commandes publiques -nouvelle politique industrielle intégrée à la planification	-critères d'aide aux entreprises -investissements axés sur le long terme -restructurations sectorielles
2. politique des transports	-responsabilité des sociétés de transport public -plan d'infrastructure	-réorientation des objectifs du plan 76-80	-
3.a. politique sociale et familiale	-revoir financement de la S.S. -simplifier la S.S. -coordonner les réglementations	-simplification des institutions -uniformisation des prestations	-nécessité d'une réforme fondamentale -rationalisation et économies substantielles à l'A.M.I. -adapter l'allocation de chômage aux charges et au revenu des ménages -revoir le concept d'emploi adapté (PVV) -n'accorder de nouveaux avantages sociaux que dans la mesure où la croissance économique le permet
b. Financement de la Séc. sociale	-revoir les modalités de financement	-taxes perçues sur les revenus des bénéficiaires, cotisations des entreprises calculées sur la valeur ajoutée, subventions de l'Etat	-
4. Politique de santé	-contrôle médicaux -limitation hospitalisations	-réforme du système d'engagement des médecins -limitation de l'accès aux spécialistes -abaissement du prix des médicaments	-information sur médicaments -réduire leur conditionnement -ticket modérateur

Communistes	F.D.F.	Volksunie	R.W.
1. contrôle accru des marchés publics	- autre type de développement	-	- plan de développement industriel de la Wallonie - poursuite de nouveaux objectifs sectoriels.
2. -	-	-	-
3. -	-	- économies A.M.I. - fédéraliser A.M.I. - dépolitiser municipales	- réorganisation de l'ONEM - regroupement des institutions de sécurité sociale - intégration des prestations dans le cadre de politiques sociales
-	- intervention budgétaire de l'Etat constante par rapport au PNB - fiscalisation partielle calculée sur la valeur ajoutée - pas de régionalisation de ce financement	- fédéralisation de l'AMI afin que les revenus perçus en Flandre restent en Flandre - fiscalisation de l'ONSS	- fiscalisation partielle, à charge des particuliers ou des entreprises selon les responsabilités dans le risque couvert
4. développement planifié - baisse des prix des médicaments - contrôle - médecine préventive - éducation sanitaire	- étude de l'infrastructure hospitalière au niveau régional	- plan rationnel des centres de santé	- politique cohérente au niveau régional - rôle des pouvoirs publics en matière de coordination des infrastructures - éducation sanitaire

Tableau 2 (suite)

5. politique d'enseignement et culture	-conseil interuniversitaire Flamand (CVP)	-collaboration entre les réseaux (équipement, infrastructure, transport) -planification à 10 ans pour les écoles de l'Etat -normes financières et physiques pour bâtiments scolaires	-transformer les bourses en prêts -mettre fin au gaspillage en matière culturelle
6. Politique de défense et étrangère		-coopération, répartition désintéressée des produits de la Loterie nationale -plafonnement des dépenses militaires	
7. Politique du logement et de l'environnement	-réduction des coûts de construction	-distinction entre les aspects structurel et conjoncturel de la politique de logement	
8. fonction publique			-accroître rendement -limiter la croissance des effectifs à celle de la population active

5. développement planifié	-collaboration entre les réseaux (équipement, transport, infrastructure)	-	-collaboration entre les réseaux (équipements, transport, infrastructure)
6. réduire dépenses militaires et de gendarmerie	-	-réduire dépenses militaires	-
7.	-	-	-
8. développement planifié	-recrutement de qualité -suppression nominations politiques	-rationaliser -supprimer nominations politiques	

TABLEAU 3. Alourdissement des dépenses

Politiques	Sociaux-chrétiens	Socialistes	Libéraux
Politique économique et d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>-aide accrue P.M.E. et indépendants</li> <li>-lois d'expansion économique</li> <li>-infrastructure rurale</li> <li>-moyens financiers aux exécutifs régionaux (P.S.C.)</li> <li>-aide accrue à l'agriculture (surtout C.V.P)</li> <li>-prospection commerciale accrue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-maintien de l'emploi dans l'agriculture</li> <li>-aide accrue aux P.M.E.</li> <li>-création d'un office de gestion assisté</li> <li>-reprise du secteur énergétique</li> <li>-nationalisations</li> <li>-achat d'énergie primaire</li> <li>-accroissement des moyens S.D.R.</li> <li>-mise au travail des chômeurs par pouvoirs publics</li> <li>-paiement de charges de la réduction du temps de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-aide accrue P.M.E et indépendants</li> <li>-assurer viabilité des entreprises pétrolières (PVV)</li> <li>-améliorer agriculture et son infrastructure</li> </ul>
emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>-3e circuit de travail</li> <li>-politique d'emploi dans le secteur public</li> </ul>		
politique des transports	<ul style="list-style-type: none"> <li>-objectifs du plan</li> <li>-accent sur les ports (CVP)</li> </ul>		
sociale et familiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>liaison au bien-être</li> <li>réduction des écarts</li> <li>équivalence indép. salariés</li> <li>-home-care</li> <li>-handicapés, personnes âgées</li> <li>-groupes oubliés</li> <li>-structure d'accueil</li> <li>-aide à l'éducation</li> <li>-allocation socio-pédagogique (CVP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-équivalence indép. salariés</li> <li>-assistance aux délinquants mineurs</li> <li>-handicapés</li> <li>-augmentation des pensions</li> <li>-liaison à l'évolution des salaires</li> <li>-intervention Etat pour absences justifiées des femmes dans les entreprises</li> <li>-équipements collectifs pour enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-pension nationale de base</li> <li>-handicapés</li> <li>-home-care</li> <li>-personnes âgées</li> <li>-statut social aux mères de famille au foyer</li> <li>-crèches</li> </ul>



Tableau 3 (suite)

-politique de santé			-remboursement de produits pharmaceutiques supplémentaires
politique d'enseignement et de culture	-vie culturelle rurale -cinéma -infrastructure sportive -jeunes -révision normes scolaires (CVP) -institutions culturelles NL à l'étranger (CVP)	-centres d'accueil et d'éducation pour enfants -augmentation des bourses d'étude. -prolongation scolarité -aide à la presse	-système d'enseignement individualisé -maintien des normes pour le néerlandais à Bruxelles (PVV) -hall de sport pour chaque commune de 10.000 hab. -aide aux artistes
politique de défense et étrangère		1% du P.N.B. pour l'aide au développement	
politique du logement et de l'environnement	-prêts à taux réduits -loyer en fonction du revenu -primes à l'achat d'habitations existantes (CVP)	-aides nouvelles au logement social et à la réhabilitation de logements anciens	-adapter primes au coût de la vie -étendre prime d'assainissement
environnement	-effort accru pour l'environnement fonds forestier (PSC)	-plan de salubrité	-aide aux propriétaires d'espaces boisés pour l'accès au public (PVV) -nouveau espaces verts

-hospitalisation gratuite pour les invalides, veufs et pensionnés	-centres de santé intégrés -centres axés sur les problèmes familiaux		
-réduction des normes à tous les niveaux	-aide au cinéma	-réduction des normes scolaires	-équipements culturels et sportifs -accroissement des aides et des subventions
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-développement des espaces verts	-conservation nature -renouvellement des villes -lutte contre pollution	-

TABLEAU 4. Réduction des recettes.

	Sociaux-chrétiens	Socialistes	Libéraux
i. impôts directs	<ul style="list-style-type: none"> <li>-suppression progressive du cumul</li> <li>-revoir assiette et progressivité</li> <li>-revenu fictif à l'épouse au foyer</li> <li>-exemption fiscale accrue pour livrets d'épargne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-suppression du cumul jusqu'à 600.000 F.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-suppression du cumul des époux</li> <li>-limitation des impôts sur les personnes physiques et les sociétés</li> <li>-favoriser capital à risque</li> <li>-allègement de la fiscalité pour les constructions</li> </ul>
i. impôts indirects	<ul style="list-style-type: none"> <li>-suppression TVA sur investissements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-suppression de la dernière tranche de TVA sur investissements</li> <li>-réduction TVA sur produits nationaux de grande nécessité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-suppression TVA sur investissements</li> </ul>
avantages fiscaux aux entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>-aux investissements</li> <li>-aux P.M.E.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-déductions fiscales plus larges pour les indépendants</li> </ul>	
indexation	<ul style="list-style-type: none"> <li>-de certains placements modestes (CVP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-indexer barèmes fiscaux</li> </ul>	
principes généraux			<ul style="list-style-type: none"> <li>-déplacer le poids fiscal des i.dir. vers les i.indir.</li> </ul>
divers			<ul style="list-style-type: none"> <li>-diminution des cotisations sociales (PVV)</li> </ul>

Communistes	F.D.F.	Volksunie	R.W.
-suppression cumul -exonération des pensions < 200.000F  -suppression TVA sur produits de 1ère nécessité	-suppression cumul  -abaissement de certains taux de TVA	-réduction impôt sociétés  -réduire TVA	-suppression cumul -accroissement des charges déductibles pour garde des enfants  -réduction TVA
-indexer barèmes fiscaux pour revenus modestes et moyens	-révision des barèmes fiscaux pour P.M.E.  -indexer barèmes fiscaux pour PME		
-	-	-	-
-bloquer ou réduire les tarifs des services publics	-salaires fiscal pour les indépendants	-exemption fiscale pour jeunes mariés	

TABLEAU 5. Propositions à interprétation ambiguë

Secteurs	Sociaux chrétiens	Socialistes	Libéraux
-économie	-commandes publiques comme instrument de la politique régionale (PSC) -apport de capitaux comme fonction publique (PSC)	-pleine autonomie des régions dans l'utilisation des crédits de promotion des investissements -commandes publiques	-utiliser les commandes publiques
transports		-reprise du secteur des transports (transports urbains)	
coopération internationale			
enseignement		-réforme du financement des institutions universitaires -réseau d'écoles pluralistes	-enseignement pluraliste
divers		-révision de certains mécanismes de subvention	

Communistes	F.D.F.	Volksunie	R.W.
-	-	-	-création d'une caisse wallonne d'Epargne et de Crédit
-	-	-	-
-	-	-fédéraliser l'A.G.C.D.	
-	-	-éducateurs à temps partiel	-écoles pluralis- tes
-	-insertion de la commune dans le mécanisme institutionnel de la Sécurité sociale	-	-

## CONCLUSION.

---

Le processus même de l'élaboration des programmes dans les partis demeure en dehors du cadre de la présente étude, mais il convient de garder présent à l'esprit qu'il peut revêtir des aspects propres à chacune des formations politiques et aussi que des éléments fortuits peuvent parfois y intervenir.

Les programmes de tous les partis qui ont été examinés posent le principe de l'assainissement des finances publiques. Mais ce terme assainissement est entendu sous diverses acceptions selon les partis. Il y a ainsi une gradation qui va du souci primordial de l'allègement fiscal (c'est le vœu de la famille libérale) à la volonté plus marquée de rationalisation qui se traduit soit par les projets du P.S. relatifs à la rationalisation des choix budgétaires et au contrôle des dépenses soit par la proposition d'un plan quinquennal faite par les sociaux-chrétiens. Mais, même le programme social-chrétien qui se veut ambitieux à ce point de vue est étonnamment imprécis et se contente d'énoncer quelques grands principes qui devront gouverner la mise au point de ce plan.

La conception même de l'assainissement est en fait limitée, dans tous les programmes, au domaine des recettes et des dépenses qu'il s'agisse de leur volume, de leur sélectivité ou des mécanismes qui les gouvernent. Dans les meilleurs des cas, l'on propose de faire appel à l'analyse coût-bénéfice ou à la rationalisation des choix budgétaires. Il est toutefois inquiétant de constater que la matière budgétaire n'a pas été abordée sous toutes ses facettes.

En effet, la question de la procédure de l'élaboration, de l'exécution et du contrôle budgétaire a été négligée, et ce ne sont certes pas les quelques propositions en matière de contrôle qui partent certes d'une saine préoccupation mais qui, comme nous l'avons écrit, témoignent d'une absence de connaissance des organes existants, qui nous feront modifier ce jugement. Il est essentiel de considérer la matière budgétaire comme un tout et il serait illusoire de croire que l'on peut s'assurer la maîtrise des finances publiques en tentant de modifier, fût-ce de manière sensible, l'un ou l'autre poste de dépenses considéré comme particulièrement boulimique. Cette matière constitue un système et l'on ne peut la dominer que si l'on s'attaque simultanément aux trois niveaux de la préparation, de l'exécution, et du contrôle.

Il nous faut rappeler, dans cette conclusion, que tous les partis proposent de nombreuses mesures, qu'il s'agisse d'initiatives nouvelles ou de développements des politiques existantes, qui alourdiront à coup sûr la charge de l'Etat, ce qui paraît donner aux déclarations d'intention qui précèdent le caractère d'une formule incantatoire. Il se dégage de la lecture des intentions des partis une fâcheuse impression d'incohérence.

La dernière remarque que nous ferons n'est pas la moindre : les projets sont nombreux et variés mais rares sont ceux qui sont étayés par des chiffres précis ou par des estimations.